



Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets

COMMUNIQUÉ

5 septembre 2003: Vendredi noir pour la région des Laurentides.
Le gouvernement Charest vient d'autoriser les agrandissements des lieux d'enfouissement de la compagnie Intersan à Sainte-Sophie et de la Régie Intermunicipale Argenteuil-Deux-Montagnes à Lachute.

Pour diffusion immédiate. Montréal, le 5 septembre 2003. Par deux décrets successifs, le gouvernement vient d'autoriser l'agrandissement de deux lieux d'enfouissement sanitaire dans les Laurentides.

Dans le premier cas, celui de Sainte-Sophie, il s'agit d'un décret d'urgence autorisant la compagnie Intersan à enfouir plus d'un million de tonnes au cours de la prochaine année. Par ce décret, le gouvernement soustrait cette dernière de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et du moratoire, actuellement en vigueur, sur l'établissement ou l'agrandissement de certains lieux d'élimination de déchets. Un décret similaire avait été émis en faveur de la compagnie BFI à Lachenaie par le précédent gouvernement, décision pourtant dénoncée par le nouveau ministre de l'Environnement, M. Thomas J. Mulcair.

Pour ce qui est du second dossier, le gouvernement vient d'autoriser à la Régie Intermunicipale Argenteuil-Deux-Montagnes une capacité de plus de 12 millions de mètres cube avec une capacité maximale annuelle de près de 700 000 m³ dans son site de Lachute

«Ce qui est déplorable, c'est que dans les deux cas, les exploitants de ces dépotoirs accueillent les déchets d'autres régions qu'ils desservent, en aucune façon il est question ici de régionalisation, d'équité entre les régions ou de gestion écologique. Ces dépotoirs sont exploités dans une optique purement lucrative par leur propriétaire» rapporte Priscilla Gareau, présidente du Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets (FCQGED).

«La vision à long terme du gouvernement en ce qui a trait à la problématique de l'enfouissement au Québec semble malheureusement se préciser, et on doit s'attendre sous peu à d'autres décisions concernant les sites de Saint-Athanase et de BFI, ça n'augure rien de bon» commente Berthe Tessier, administratrice du FCQGED.

-30-

Pour information : Karel Ménard (FCQGED) (514) 396-2686

FCQGED
4200, rue Adam, Montréal
(Québec) H1V 1S9

tél.: (514) 396-2686
fax.: (514) 396-7883
fcqged@cam.org